



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL
(CDAC)**

14 décembre 2018

INFO-PRESSE

Dossier n°1809 A : La Commission rend un avis favorable à la demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale déposée par IEM, Immobilière Européenne des Mousquetaires, sise 24 rue Auguste Chabrières à Paris (75015) relatif à la création d'un magasin à l'enseigne Intermarché d'une surface de vente de 2 530 m² et d'un drive d'une surface de 55 m² et de 2 pistes, Rue de Fesches le Châtel (RD 480) à Dampierre Les Bois (25490) (7 voix POUR – 3 voix CONTRE)

Cet avis sera :

- notifié au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission,
- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département,
- affiché en mairie de Doubs, commune d'implantation du projet, pendant 1 mois.

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans le délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – Secrétariat de la CNAC – TELEDON 121, Bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13.